

# DÉLIBÉRATIONS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### DE LA COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE

Séance du 07 avril 2023

#### OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

N° D202312

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LEFIEUX, Maire Adjoint, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2022 dressés par Monsieur Jean-Claude DAURAT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré avec toutes les pièces justificatives ;

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNAL**

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses ..... - 539 624.66 €

Recettes ..... + 603 958.32 €

Résultat : excédent de fonctionnement 2022..... + 64 333.66 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses ..... - 375 021.88 €

Recettes ..... + 383 374.55 €

Déficit antérieur reporté..... - 292 042.46 €

Résultat : déficit d'investissement 2022 : ..... - 283 689.79 €

⇒ Résultat de clôture : déficit..... - 219 356.13 €

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES**

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses ..... - 15 256.66 €

Recettes ..... + 19 098.30 €

Excédent antérieur reporté ..... + 1 000.00 €

Résultat : excédent de fonctionnement 2022 ..... + 4 841.64 €

# DÉLIBÉRATIONS

➤ Section d'investissement :

Dépenses .....	- 195.50 €
Recettes .....	+ 8 127.06 €
Excédent antérieur reporté .....	+ 7 635.79 €
<b>Résultat : excédent d'investissement 2022 : .....</b>	<b>+ 15 567.35 €</b>

⇒ Résultat de clôture : excédent ..... + 20 408.99 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

➤ Section d'exploitation :

Dépenses .....	- 13 731.93 €
Recettes .....	+ 82 287.80 €
Déficit antérieur reporté .....	- 65 046.09 €
<b>Résultat : excédent d'exploitation 2022 .....</b>	<b>+ 3 509.78 €</b>

➤ Section d'investissement :

Dépenses .....	- 73 332.82 €
Recettes .....	+ 35 434.35 €
Excédent antérieur reporté .....	+ 81 542.20 €
<b>Résultat : excédent d'investissement 2022 : .....</b>	<b>+ 43 643.73 €</b>

⇒ Résultat de clôture : excédent ..... + 47 153.51 €

## OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 (TABLEAU)

N° D202313

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Karine LEFIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Claude DAURAT, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL BUDGET COMMUNAL	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2021			292 042,46 €		292 042,46 €	
Opérations de l'exercice	539 624,66 €	603 958,32 €	375 021,88 €	383 374,55 €	914 646,54 €	987 332,87 €
<b>TOTAUX</b>	<b>539 624,66 €</b>	<b>603 958,32 €</b>	<b>667 064,34 €</b>	<b>383 374,55 €</b>	<b>1 206 689,00 €</b>	<b>987 332,87 €</b>
Résultats de clôture		64 333,66 €	283 689,79 €		283 689,79 €	64 333,66 €
Restes à réaliser			538 831,00€	463 376,00 €	75 455,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>539 624,66 €</b>	<b>603 958,32 €</b>			<b>359 144,79 €</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>64 333,66 €</b>			<b>219 356,13 €</b>	

# DÉLIBÉRATIONS

COMPTE ANNEXE CAISSE DES ECOLES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2021		1 000,00 €		7 635,79 €		8 635,79 €
Opérations de l'exercice	15 256,66 €	19 098,30 €	195,50 €	8 127,06 €	15 452,16 €	27 225,36 €
<b>TOTAUX</b>	<b>15 256,66 €</b>	<b>20 098,30 €</b>	<b>195,50 €</b>	<b>15 762,85 €</b>	<b>15 452,16 €</b>	<b>35 861,15 €</b>
Résultats de clôture		4 841,64 €		15 567,35 €		20 408,99 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 256,66 €</b>	<b>20 098,30 €</b>	<b>195,50 €</b>	<b>15 762,85 €</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>4 841,64 €</b>		<b>15 567,35 €</b>		<b>20 408,99 €</b>

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2021	65 046,09 €			81 542,20 €	65 046,09 €	81 542,20 €
Opérations de l'exercice	13 731,93 €	82 287,80 €	73 332,82 €	35 434,35 €	87 064,75 €	117 722,15 €
<b>TOTAUX</b>	<b>78 778,02 €</b>	<b>82 287,80 €</b>	<b>73 332,82 €</b>	<b>116 976,55 €</b>	<b>152 110,84 €</b>	<b>199 264,35 €</b>
Résultats de clôture		3 509,78 €		43 643,73 €		47 153,51 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>78 778,02 €</b>	<b>82 287,80 €</b>	<b>73 332,82 €</b>	<b>116 976,55 €</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 509,78 €</b>		<b>43 643,73 €</b>		<b>47 153,51 €</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (CAISSE DES ÉCOLES, ASSAINISSEMENT)

N° D202314

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

↳ Après s'être fait présenter,

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- les comptes de Gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

↳ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

# DÉLIBÉRATIONS

Considérant la parfaite exactitude des chiffres,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

✚ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

N° D202315

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

## ►►► BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2022 au Conseil Municipal.  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Communal, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 et constate :

- 1 - Détermination du résultat de fonctionnement 2022 :
  - Recettes de fonctionnement..... + 603 958.32 €
  - Dépenses de fonctionnement ..... - 539 624.66 €
  - Résultat de clôture: ..... + 64 333.66 €
  
- 2 - Détermination du résultat de fonctionnement cumulé 2022 :
  - Résultat reporté de 2021.....0.00 €
  - Excédent de clôture ..... + 64 333.66 €
  - Résultat cumulé: ..... + 64 333.66 €
  
- 3 - Détermination du résultat d'investissement 2022 :
  - Recettes d'investissement.....+ 383 374.55 €
  - Dépenses d'investissement ..... - 375 021.88 €
  - Résultat de clôture 2022 - hors R.A.R. : ..... + 8 352.67 €
  
- 4 - Détermination du résultat d'investissement cumulé 2022 :
  - Résultat reporté 2021..... - 292 042.46 €
  - Résultat de clôture hors R.A.R. .... + 8 352.67 €
  - Résultat cumulé 2022 - hors R.A.R. : ..... - 283 689.79 €
  
- 5 - Restes à réaliser 2022 :
  - Recettes ..... + 463 376.00 €
  - Dépenses. .... - 538 831.00 €
  - Résultat : ..... - 75 455.00 €
  
- 6 - Besoin de financement de la section d'investissement :
  - Déficit cumulé ..... - 283 689.79 €
  - R.A.R. 2022..... - 75 455.00 €
  - Résultat : ..... - 359 144.79 €

Le compte administratif 2022 du Budget Communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 64 333.66 Euros, et un déficit d'investissement de 283 689.79 Euros, soit un déficit global de clôture de 219 356.13 Euros.

# DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont concordants avec le compte de gestion du Receveur. Il indique également qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement en fonction du besoin de financement de la section d'investissement, par conséquent, il propose les affectations suivantes :

- ⇒ 64 333.66 € au compte 1068 « Réserves » (recettes de la section d'investissement),
- ⇒ 283 689.79 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses de la section d'investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit au Budget Primitif 2023 :

- ⇒ 64 333.66 € au compte 1068 « Réserves » (recettes de la section d'investissement),
- ⇒ 283 689.79 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses de la section d'investissement).

## ▶ ▶ ▶ BUDGET ANNEXE - Caisse des écoles

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2022 au Conseil Municipal. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Caisse des Ecoles, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 et constate :

### 1 - Détermination du résultat de fonctionnement 2022 :

➤ Recettes de fonctionnement.....	+ 19 098.30 €
➤ Dépenses de fonctionnement .....	- 15 256.66 €
Résultat de clôture: .....	+ 3 841.64 €

### 2 - Détermination du résultat de fonctionnement cumulé 2022 :

➤ Résultat reporté de 2021.....	+ 1 000.00 €
➤ Excédent de clôture .....	+ 3 841.64 €
Résultat cumulé: .....	+ 4 841.64 €

### 3 - Détermination du résultat d'investissement 2022 :

➤ Recettes d'investissement.....	+ 8 127.06 €
➤ Dépenses d'investissement .....	- 195.50 €
Résultat de clôture 2022 - hors R.A.R. : .....	+ 7 931.56 €

### 4 - Détermination du résultat d'investissement cumulé 2022 :

➤ Résultat reporté 2021.....	+ 7 635.79 €
➤ Résultat de clôture hors R.A.R. ....	+ 7 931.56 €
Résultat cumulé 2021 - hors R.A.R. : .....	+ 15 567.35 €

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe Caisse des Ecoles fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 841.64 €uros, et un excédent d'investissement de 15 567.35 €uros, soit un excédent global de clôture de 20 408.99 €uros.

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont concordants avec le compte de gestion du Receveur et propose donc les affectations suivantes :

- ⇒ 2 000.00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes de la section de fonctionnement),
- ⇒ 2 841.64 € au compte 1068 « Réserves » (recettes de la section d'investissement),
- ⇒ 15 567.35 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (recettes de la section d'investissement).

# DÉLIBÉRATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit au Budget Primitif 2023 :

- ⇒ 2 000.00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes de la section de fonctionnement),
- ⇒ 2 841.64 € au compte 1068 « Réserves » (recettes de la section d'investissement),
- ⇒ 15 567.35 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (recettes de la section d'investissement).

▶▶▶ BUDGET ANNEXE - Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2022 au Conseil Municipal. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Assainissement, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 et constate :

1 - Détermination du résultat d'exploitation 2022 :

➤ Recettes d'exploitation.....	+ 82 287.80 €
➤ Dépenses d'exploitation.....	- 13 731.93 €
Résultat de clôture: .....	+ 68 555.87 €

2 - Détermination du résultat de fonctionnement cumulé 2022 :

➤ Résultat reporté de 2021.....	- 65 046.09 €
➤ Excédent de clôture .....	+ 68 555.87 €
Résultat cumulé: .....	+ 3 509.78 €

3 - Détermination du résultat d'investissement 2022 :

➤ Recettes d'investissement.....	+ 35 434.35 €
➤ Dépenses d'investissement .....	- 73 332.82 €
Résultat de clôture 2022 - hors R.A.R. : .....	- 37 898.47 €

4 - Détermination du résultat d'investissement cumulé 2022 :

➤ Résultat reporté 2021.....	+ 81 542.20 €
➤ Résultat de clôture hors R.A.R. ....	- 37 898.47 €
Résultat cumulé 2022 - hors R.A.R. : .....	+ 43 643.73 €

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 509.78 Euros, et un excédent d'investissement de 43 643.73 Euros, soit un excédent global de clôture de 47 153.51 Euros.

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont concordants avec le compte de gestion du Receveur et propose donc les affectations suivantes :

- ⇒ 3 509.78 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'exploitation),
- ⇒ 43 643.73 € au compte 001 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit au Budget Primitif 2023 :

- ⇒ 3 509.78 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'exploitation),
- ⇒ 43 643.73 € au compte 001 « Excédent antérieur reporté » (recettes de la section d'investissement).

# DÉLIBÉRATIONS

## OBJET : COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE 1259 DÉLIBÉRATION

N° D202316

Nomenclature « Actes » : Fiscalité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'établissement des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2023.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **Fixe** les taux des Taxes Directes Locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 35,17 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83,99 %
- Taxe d'habitation : 8,21 %

## OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2023

N° D202317

Nomenclature « Actes » : Décisions budgétaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de la Commune pour l'exercice 2023 qui s'équilibrent comme suit et précise que :

« le référentiel M57 étend à toutes les Collectivités des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ainsi :

- En matière de fongibilité des crédits : la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ».

### **BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

#### ➤ Section de fonctionnement :

Dépenses .....617 318.00 €  
Recettes .....617 318.00 €

#### ➤ Section d'investissement :

Dépenses .....1 140 057.79 €  
Recettes .....1 140 057.79 €

### **BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CAISSE DES ÉCOLES**

#### ➤ Section de fonctionnement :

Dépenses .....21 000.00 €  
Recettes .....21 000.00 €

#### ➤ Section d'investissement :

Dépenses .....18 611.99 €  
Recettes .....18 611.99 €

# DÉLIBÉRATIONS

## **BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

### ➤ Section d'exploitation :

Dépenses ..... 17 727.17 €

Recettes ..... 17 727.17 €

### ➤ Section d'investissement :

Dépenses ..... 198 867.39 €

Recettes ..... 198 867.39 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

☞ Adopte, à l'unanimité de ses membres, les divers budgets primitifs pour l'exercice 2023.

☞ Autorise, conformément au référentiel M57, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %,
- Investissement : 7,50 %.

## OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE CRAPONNE-SUR-ARZON

N° D202318

Nomenclature « Actes » : Subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de l'École Maternelle Publique de Craponne-sur-Arzon afin de les accompagner financièrement au titre des fournitures scolaires pour l'année 2023.

Considérant que 1 élève résidant à Dore-l'Église est scolarisé à Craponne-sur-Arzon.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

☞ décide d'allouer une subvention d'un montant de 50,00 € à l'École Maternelle Publique de Craponne-sur-Arzon

## OBJET : SECTIONS DE COMMUNE

N° D202319

Nomenclature « Actes » : Autres domaines de compétences

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la situation financière concernant les sections de la commune de Dore-l'Église.

La charge annuelle de la taxe foncière non bâtie incombe à la commune sur son budget général. Les produits attendus proviennent des coupes de bois possibles sur certaines sections. Le bilan actuel laisse apparaître un solde négatif que les finances communales doivent absorber. Il apparaît possible de procéder à la vente de bois résineux sur les sections de Fousson, les Sauvades et Périssanges afin de rééquilibrer le budget des sections.



# DÉLIBÉRATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ↳ prend acte de la situation financière actuelle,
- ↳ décide de procéder à la vente de bois sur les sections de Fousson, les Sauvades et Périssanges,
- ↳ charge Monsieur le Maire d'identifier les parcelles exploitables selon les coupes raisonnées et de procéder à la mise en marché concurrentielle.

*Fait et délibéré en Mairie, le ditsjour, mois et an que ci-dessus,*